

Convention d'accueil de personnels et modalités communes de travail dans le cadre du plan de transition Comue-UT.

Conseil d'administration du 9 mars 2026

Délibération 2026/03/CA-088

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu l'avis CSAE de l'Université de Toulouse en date du 19 février 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

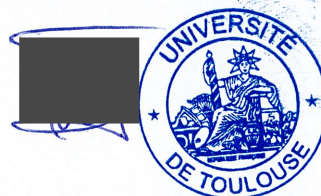
- **APPROUVE la convention d'accueil de personnels et modalités communes de travail dans le cadre du plan de transition Comue-UT.**

Toulouse le 9 mars 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

13 mars 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des membres en exercice

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 2

Nombre d'abstentions : 0